

ABONNEMENT.

Saumur. 30 fr.
Trois mois. 16
Poste: 5 fr.

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 30 c
Réclames. 30
Faits divers. 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 4 JUIN 1886

LE GACHIS

Sommes-nous dans une situation politi-
que normale? Evidemment non; non, car
le ministère, déjà disloqué, serait depuis
quelques jours démissionnaire; non, car le
gouvernement ne peut même plus réunir
une majorité sur les questions qu'il pro-
pose; — non, car personne ne songe à ré-
clamer la démission du ministère battu et
content. C'est le gâchis qui commence.

On devine bien que nous voulons faire
allusion aux tiraillements et aux divisions
qui se sont produits, aussi bien dans la
commission du budget, que dans la com-
mission dite d'expulsion.

Il est manifeste que le ministère actuel ne
possède plus la confiance de la Chambre,
puisque au premier projet d'ordre exclusi-
vement politique, qui se présente, le minis-
tère ne trouve d'appui auprès d'aucun des
soutiens naturels, c'est-à-dire ni parmi
les modérés, ni parmi les républicains, ni
parmi les radicaux.

Ajoutez à cela, pour aggraver la situation,
les tergiversations, les divergences de vue
qui se sont produites au sein même du Con-
seil des ministres, toujours au sujet de ce
malencontreux projet, et vous demanderez
certainement avec nous si ce n'est pas là le
comble de l'aberration politique!

Cette situation sans précédent est vrai-
ment faite pour augmenter l'amour de la
République dans le cœur de tous les gens
sincères et honnêtes!

Qu'arrivera-t-il en effet?
Ou bien, le projet du gouvernement sera
repoussé et c'en est fait du ministère —
même si, comme il le laisse déjà pressentir
en vue de cette éventualité, le cabinet actuel
mettait tout amour propre de côté, se
rallie, pendant la discussion, au projet qui
aura le plus d'apparences de réunir une
majorité.

Mais en admettant par aventure que l'aba-
nôlé de M. de Freycinet parvienne à sau-

ver la situation et à recoller les fragments
épars d'une majorité de hasard, c'en est
fait du prestige de nos Excellences... Il est
vrai qu'ils en ont si peu à perdre, que cette
éventualité ne peut que les arrêter long-
temps.

Ou bien, les conclusions de la commis-
sion seront adoptées définitivement. Mais
comme le Sénat ne ratifiera jamais, nous
n'en doutons nullement, un semblable vote,
à la crise ministérielle viendra s'ajouter un
conflit entre la Chambre haute et la Basse-
Cour parlementaire.

A l'heure actuelle, la situation réelle peut
donc se résumer ainsi: D'un côté, des pou-
voirs publics divisés; de l'autre, des minis-
tres compromis; et, planant sur le tout, un
chef d'Etat que ses ministres ne protègent
plus ou défendent mal.

Bref, un gâchis complet.

Les seuls qui, en réalité, n'aient pas à se
plaindre, se sont justement les Princes con-
tre qui ont été ourdies ces machinations té-
nébreuses et qui en retireront, eux, un nou-
veau prestige, quelle que soit la solution de
cette question de l'expulsion des Prétendants
— arme à double tranchant qui ne peut
que blesser les assez imprudents pour la
manier à contre sens et à contre bon sens.

Expulsés — ce qui nous semble peu pro-
bable à présent, — les Princes retrouveraient
et garderaient dans l'exil une auréole
de sympathie respectueuse que donnent les
persecutions injustes et bêtes.

Triomphants, grâce à l'avortement de la
discussion — ce qui n'aurait rien d'impos-
sible — les princes ne pourraient que béné-
ficier de cette nouvelle démonstration éclat-
tante de l'impuissance du régime parlemen-
taire.

Qui sait? De l'expérience d'un mal peut
naître un bien, et de ce gâchis, où nous
sommes embourbés jusqu'au cou, peut
venir le salut, peut-être!

La Nation en aura peut être assez bien-
tôt, des tripoteurs véreux, des politiques...
finassiers et des hommes d'Etat incapables!
A force de trouver la France isolée et ba-
fouée au dehors, de la voir impuissante et

divisée au-dedans, les yeux seront enfin
dessillés et se tourneront vers l'immense
aurore qui se lève... vers la Monarchie qui
seule peut rendre forte et grande, comme
autrefois, la France d'aujourd'hui — la
France livrée aux bêtes! FERNAND RENÉ.

DEUX CONTRE NEUF

Lorsque, dans un cabinet républicain, il
y a à la fois un élément modéré et un élé-
ment révolutionnaire, c'est toujours l'élé-
ment révolutionnaire qui domine.

Ici, la question de quantité n'est rien.
C'est l'acreté politique qui fait tout.

Dans le cabinet Freycinet, sur onze mi-
nistres, il n'y a que deux révolutionnaires
à tous crins: MM. Lockroy et Granet.

Ce sont eux qui se sont emparés de la
queue de la poêle, et ont forcé M. de Frey-
cinet et les autres à faire dans l'ustensile
gouvernementale une cuisine selon leur
goût.

Les naïfs diront:
— Puisqu'ils étaient neuf contre deux,
pourquoi n'ont-ils pas résisté?

En République, deux énergumènes ont
toujours suffi pour faire trembler la majoi-
rité.

Sans aller chercher nos exemples en 1793
ou en 1871, ne venons-nous pas de voir le
gouvernement tenu en échec à Decazville
par deux journalistes et un cabaretier de-
venu député?

C'est dans la tradition républicaine: lors-
que la minorité montre les dents, la majoi-
rité s'affaïsse et consent à tout.

Les naïfs ajouteront:

— Pourquoi les neuf n'ont-ils pas donné
leur démission d'abord, puisqu'ils vont être
obligés de la donner après?

Cela, c'est un phénomène psychologique
qui se constate sans s'expliquer.

Il n'y a jamais eu, depuis l'avènement du
bonhomme Grévy, un ministre capable de
dire aux énergumènes: « Je m'en vais
parce que vous me dégoûtez! »

Et tous, successivement, ont attendu le

coup de pied qui ne leur fait jamais défaut
à la suite des plus lâches comme des plus
inutiles concessions.

UNE LEÇON

Au moment où l'on parle d'expulser les
princes, il est intéressant de rappeler com-
ment Louis Blanc jugeait les lois d'excepti-
on que l'on propose à un Parlement répu-
blicain:

« Ne grandissez pas les prétendants par
l'éloignement; il nous convient de les voir
de près, parce qu'alors nous les mesurons
mieux.

« Les gouvernements qui tombent sont ceux qui
ne croient pas à leur lendemain.

« Voulez-vous empêcher Louis Bona-
parte d'arriver jamais comme président
de votre République?

« Vous avez pour cela un moyen bien
simple et sur lequel j'appelle vos médita-
tions: vous n'avez qu'à écrire dans la
Constitution que vous allez faire, ce qui
serait éminemment républicain, ce qui
serait le gage de la solidité de la République,
l'article que voici:

« Dans la république française, fondée le
24 février, il n'y a pas de président.

« Un autre moyen de tuer les préten-
dants et leurs prétentions, c'est de faire la
République assez grande, assez glorieuse,
assez tutélaire du peuple, pour que le
peuple, en lui préférant un prétendant, ne
fit pas acte de démence.

« Avoir l'air de trembler pour la Répu-
blique, c'est l'outrager.

« Oui, les lois d'exclusion, les lois de
proscription sont des lois essentiellement
anti-républicaines.

« Je sais bien qu'il faut qu'un gouverne-
ment vive, mais tous les gouvernements
n'ont pas les mêmes conditions de vie et
de force.

« La force du despotisme, c'est la vio-
lence; la force des monarchies constitution-
nelles, c'est la corruption; la force de la

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LES ENFANTS TROUVÉS DE PARIS

Par Ch. DESLYS

PREMIÈRE PARTIE

LA SENORITA

Une larme perla dans les yeux de Fernande.

— Ah! murmura-t-elle.

— Ah! poursuivit-il impitoyablement, son
maternel ne le trompait pas, ravi qu'il
de fois n'a-t-elle pas répété: « J'avais cru que
c'était un fils! »

— Un fils! Eh bien?

— Eh bien! oui, c'était un fils... Il lui fut ravi
pendant son évanouissement. Lorsqu'elle reprit
conscience, un autre enfant, une fille avait été
ambituée.

— Par qui donc? l'interrompit-elle inopinée-
ment, les yeux dans les yeux.

— Mais, répondit-il avec non moins d'aplomb,
par ceux qui venaient d'assassiner le père.

— Ah! fit-elle, un instant songeuse.

Puis, relevant de nouveau la tête et l'interro-
geant coup sur coup, droit au visage:

— Le même jour, n'est-ce pas? Presque à la
même heure? Et par les mêmes ennemis?

— Implacables! acheva-t-il après avoir satisfait
affirmativement aux deux premières questions;
ils voulurent éteindre jusqu'à la descendance de
celui qu'ils avaient condamné.

— Pourquoi? Comment? Dans quel intérêt?...

— Une vengeance politique... Des rivalités,
toute une conjuration qui se dévoilera plus tard...
Contentez-vous de savoir, pour le moment, qu'on
avait abeté la sage-femme... Un hospice était là,
tout près... le tour où l'on dépose les enfants
trouvés... Elle y courut, elle y jeta le nouveau-né
qui devait disparaître; elle en prit un autre, mais
de sexe différent... vous, Fernande... et revint en
toute hâte au berceau vide, où déjà vous rempla-
ciez l'héritier légitime lorsque la duchesse se
réveilla... Comprenez-vous, maintenant, et faut-il
la détromper? Doit-elle apprendre que sa fille ou
plutôt celle qu'elle considère ainsi, celle dont elle
ambitionne une postérité nouvelle, n'est ni de son
sang, ni de sa race... mais une étrangère, une
inconnue ramassée au coin de la borne, une fille
de rien, sans autre origine que la vice et la misère.

— Taisez-vous! s'écria Fernande éperdue, ne
regardons pas de ce côté-là, mais de l'autre.

Et sans le quitter des yeux, interprétant moins

ses aveux que ses réticences, s'efforçant de lire
jusque dans les replis de sa pensée:

— Mais, reprit-elle lentement, mais vous étiez
là, don Ramon. Comment n'avez-vous pas empê-
ché ce double crime? Qu'avez-vous fait depuis?
Pourquoi ne pas avoir parlé plus tôt?

Il s'était troublé. Mais, prompt à se remettre, il
trouva réponse à tout.

— J'avais en vain défendu le duc... L'erreur de
la duchesse, c'était du moins une consolation,
l'espoir de l'avenir. Je gardai le silence... Et
d'ailleurs, cette substitution, toute cette histoire ne
me fut révélée que plus tard, peu à peu, à certains
intervalles.

Il se défendait maintenant. C'était Fernande
qui, souriant à son tour, paraissait ne plus atten-
dre que le moment de ressaisir l'offensive.

— Je me consacrai, reprit-il, à la recherche de
l'enfant perdu... Mes fréquents voyages à Paris
n'avaient pas d'autre but... Quand enfin j'y retrou-
vai sa trace, il n'était plus possible de le rendre à
sa mère.

— Mort?

— Oui.

L'imposteur, en dépit de son audace, n'avait pu
soutenir la clairvoyante persistance du regard de
Fernande. Elle lisait dans sa conscience; il avait
baissé les yeux.

— Hélas!... oui!... mort!... poursuivit-il hypo-

critement. L'héritage ne me revenait-il pas de
droit, surtout en le partageant avec vous... c'était
le vœu du testateur, c'est le rêve de sa veuve.

« Voudriez-vous la désespérer sans retour et
ouvrir ainsi une blessure qui n'a que trop cruel-
lement saigné?... Non!... si j'ai tout dit, mais à
vous seule, c'est afin de vous prouver que, dans
l'intérêt de votre prétendue mère, il faut que vous
soyez ma femme... la nouvelle duchesse de Mont-
mayor... ou sinon...

— Sinon?

— Sinon, je rétablis les faits, mon rôle de
fidèle parent, la bassesse de votre origine... et
vous êtes chassée d'ici comme une servante...

Elle eut un élan de révolte... mais se modérant
aussitôt:

— Est-ce tout?... demanda-t-elle avec humilité.

Cette pensée, cet espoir se lut sur le visage de
don Ramon d'Avila:

— Elle entend raison! elle cède, elle est à moi!
Il s'empressa de mettre à profit cet avantage, et,
s'oublant, s'emballant, comme on dit en termes
de sport:

— Autre alternative, reprit-il. Souvenez-vous de
Nice, de ses opulences et de ses plaisirs. Telle
serait notre vie. Des millions! le titre qui s'y
rattache et les dignités qu'il me vaudrait! Un grand
faute!

« Tous les succès, vos talents, votre beauté. Je

République, et c'est à cause de cela que je l'adopte, c'est la justice. »

N'en déplaise à M. Louis Blanc, il nous paraît que la République a toutes les violences du pire despotisme, et se montre sous tous les rapports — dans les hommes comme dans les choses — cent fois plus corrompue que la plus décadente des monarchies. En revanche, elle manque absolument de la vertu qui la lui a fait adopter : la justice. Il est donc probable que M. Louis Blanc, s'il voyait ce qui se passe aujourd'hui, ferait comme tant d'autres et renierait le régime qu'il a adopté, alors qu'il reconnaît que sa vertu primordiale lui fait absolument défaut, et que c'est une utopie que d'attendre de lui d'être assez grand, assez glorieux, assez tutélaire du peuple, pour que ce soit faire acte de démesure que de lui préférer un prétendant.

Chronique générale.

La commission des princes a voté par 6 voix contre 5 : 1° l'expulsion ; 2° l'expulsion par une loi ; 3° l'expulsion totale, obligatoire, immédiate.

Elle arrêtera et déposera lundi le projet de loi. M. de Freycinet se soumettra-t-il ? C'est probable. La Chambre votera-t-elle ? Il y a des doutes justifiés. Le Sénat acceptera-t-il ? On dit qu'il trouve que c'est bien fort.

Si M. de Freycinet allait s'être trop pressé de capituler !

Il paraît qu'au sujet de l'expulsion des princes il n'y aura pas de crise ministérielle. Concessions de part et d'autre.

M. de Freycinet a déclaré à la commission de l'expulsion, qu'il n'y a aucun danger imminent à redouter du côté des princes, mais que leur attitude générale (sic) trouble l'opinion et offre un centre de ralliement aux ennemis de la République.

Le président du conseil n'est pas partisan de l'expulsion générale, mais il est prêt, a-t-il dit, à expulser immédiatement les prétendants effectifs, c'est-à-dire le comte de Paris et ses fils, le prince Napoléon et le prince Victor.

La commission adoptera probablement un projet transactionnel comportant l'expulsion obligatoire des prétendants directs et l'expulsion facultative des autres princes.

La Nation demande au gouvernement s'il sait que le mariage de la princesse Hélène d'Orléans, fille du comte de Paris, avec le prince Georges de Galles, serait décidé.

Et après ? que faire à cela ?

La Nation conclut-elle à l'expulsion de la princesse, ou à une rupture avec l'Angleterre ?

On lit dans les Nouvelles :

« Les journaux prétent aux princes de la Maison de France les sentiments et les projets les plus divers. Nous n'avons ni le loisir ni le désir de relever ces contradictions ou ces mensonges. Nos amis connaissent suffi-

samment nos princes pour savoir qu'en ces circonstances comme dans toutes les autres ils n'ont d'autre souci que celui de leur dignité, de leurs devoirs vis-à-vis de la France et d'eux-mêmes. »

Le Figaro, dans un article anonyme, intitulé « OU ? », recherche en quel pays devra se réfugier M. le Comte de Paris, s'il est exilé.

Après avoir exposé les raisons qui empêcheraient le Comte de Paris de se retirer en Autriche, en Portugal, en Angleterre, en Belgique et en Italie, le Figaro émet la prévision que c'est en Suisse qu'il se retirerait. Il fait remarquer, d'ailleurs, que Louis XVIII et Louis-Philippe, et même l'empereur régnant d'Allemagne se sont réfugiés naguère en Suisse et en sont revenus pour monter sur le trône.

D'après les renseignements du Figaro, si l'expulsion est votée, voici ce qui se passera :

« Et d'abord c'est au château d'Eu, dans sa propriété personnelle et dans son habitation de famille, que Monsieur le Comte de Paris aurait décidé d'attendre l'ordre d'expulsion, s'il doit venir. C'est là qu'entouré des princes de sa maison, et sans doute aussi d'amis dévoués, il recevrait la notification officielle de la mesure.

« Le Comte de Chambord disait, en écartant l'idée de certaines témérités, « que le roi de France ne peut risquer de se faire mettre au poste ». Monsieur le Comte de Paris ne compromettra pas davantage la dignité royale ; mais il y a cependant des violences qu'il faut faire constater, et sans doute il tiendra, dans la forme qui convient à son caractère et à sa situation, à bien établir qu'il ne cède qu'à la force brutale.

« Le prince pourrait choisir entre la rue de Varennes, à Paris, et le château d'Eu, pour recevoir l'injonction officielle. A Paris, la scène eût pu avoir plus d'éclat, avec des proportions plus imposantes, mais aussi avec des inconvénients dont la malveillance aurait pu tirer parti. Rue de Varennes, le prince aurait eu l'air de chercher une démonstration, de faire appel aux passions politiques. Il ne l'a pas voulu, et, dès le premier moment, il aurait écarté toute idée de ce genre pour aller à Eu, loin de toute excitation et de tout tapage, attendre chez lui les exécuteurs.

« Si l'incident eût dû se produire à Paris, certainement un grand nombre de sénateurs, de députés, de royalistes de toutes conditions auraient sollicité l'honneur d'entourer le prince et de lui faire cortège. Se rendront-ils à Eu, le cas échéant, afin de s'y joindre à toute la population de la petite ville et des environs ? Nous l'ignorons, mais nous n'en serions pas surpris.

« Beaucoup de monarchistes voudront probablement donner ce témoignage au représentant du droit royal, en protestant ainsi eux-mêmes contre la violence faite au premier des Français.

« Quoi qu'il advienne, la ville d'Eu

semble devoir être le théâtre d'une scène émouvante et mémorable.

« Si Monsieur le Comte de Paris est proscrit, partira-t-il en silence, ou bien protestera-t-il devant la France entière contre l'atteinte portée dans sa personne au droit le plus sacré des citoyens, celui d'habiter sa patrie ?

« On n'hésite pas à croire que Monsieur le Comte de Paris parlera, et cette conviction est celle de tout son entourage.

« Jusqu'ici le prince avait, avec raison, jugé la publication de tout manifeste inutile, parce que son programme politique était assez connu pour n'avoir pas besoin d'être formulé. Mais il n'en serait plus de même dans la circonstance exceptionnelle dont il s'agit et tous ses amis pensent que, sortant alors de la réserve où il s'était enfermé, il adresserait au pays quelques-unes de ces paroles qui font vibrer les âmes d'indignation et d'espérance. »

PROSCRIVEZ-VOUS LES UNS LES AUTRES

M. Rochefort écrivait avant-hier :

« Quand on ne veut pas être proscrit, il faut commencer par ne pas proscrire. »

M. Rochefort commençant par proscrire, désire, par conséquent, être proscrit à son tour.

Drôle de goût.

M^{me} la princesse Amélie, duchesse de Bragança, a remercié par dépêche les habitants de la ville d'Eu qui lui avaient envoyé leurs hommages et leurs vœux à l'occasion de son mariage.

Voici le texte de ce télégramme, adressé à M. Estancelin, daté du palais de Belem :

« Le duc de Bragança et moi nous vous remercions de votre affectueuse sympathie, et nous vous prions de vous faire notre interprète auprès de tous ceux qui se sont souvenus de moi.

« Ma pensée est souvent auprès de ceux que je ne saurais jamais oublier.

» AMÉLIE,
» Duchesse de Bragança. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 2 juin

Le mouvement commencé en liquidation se continue : le 3 0/0 ancien est à 82.97, l'amortissable à 84.50.

Le Crédit Foncier est à 1,370 après 1,362. Les prêts hypothécaires et communaux sont très actifs en ce moment ; on constate une grande fermeté dans les cours des Foncières 1885 qui viennent pourtant de donner lieu à un versement de 50 fr.

Il y a des demandes sur la Société Générale à 457.50 et 458.75.

La Banque d'Escompte est très-bien tenue à 465. Les actionnaires viennent de voter la répartition d'un dividende de 25 fr. pour l'exercice sur les actions entièrement libérées et 12.50 sur les actions libérées de 250 fr.

La discussion est toujours vive sur les actions de Panama qui retrogradent aujourd'hui à 450, mais se relèvent en clôture à 453. On attend avec impatience et intérêt la réponse que la commission technique de la Compagnie va faire aux questions ministérielles. Il est évident qu'au point de vue financier tout l'avenir immédiat de l'affaire dépend de ce travail.

vous aimerais. Je vous aime !

— Ah ! c'est assez ! dit-elle, j'avais compris.

— Est-ce à dire que vous consentez ?

— Pas encore. Je réfléchis.

Puis, avec un accent étrange, avec un vague sourire, qui pouvait s'interpréter comme une demi-promesse :

— Ne m'accordez-vous pas jusqu'à demain ?

— Jusqu'à ce soir ! conclut-il. Réfléchissez... choisissez... On m'attend, je pars et ne reviendrai qu'à la nuit...

« Ah ! quelle charmante duchesse vous ferez, Fernande.

Il était homme, il était Espagnol, c'est-à-dire deux fois présomptueux. Il s'éloigna, croyant à la victoire.

Fernande n'avait pas répondu. Elle resta pensive. Quel était son devoir ?

Elle y songeait, elle priait tout en prêtant l'oreille au bruit des pas du cheval qui traversa le jardin, puis la cour, et se perdit dans l'éloignement.

Alors seulement elle se redressa, comme ayant pris sa résolution, et, d'un pas rapide, elle se dirigea vers le château.

XIV

DÉPART

La duchesse attendait impatiemment le retour de Fernande.

Quand elle la vit reparître, vive et résolue, le visage souriant, les yeux brillants d'un généreux espoir, elle se figura que don Ramon venait enfin de gagner sa cause et, par conséquent, celle de toute la famille.

— Ah ! fit-elle en lui tendant les bras, tu as consenti... tu vas nous satisfaire ?...

— Oui ! s'écria Fernande agenouillée déjà devant elle, oui, je vous apporte une grande joie, mais inattendue, bien autrement précieuse que vous n'en aviez d'espérance.

« Permettez que je vous embrasse une dernière fois, madame... Embrassez-moi, ma mère... je ne suis pas votre fille !

— Que dit-elle ? murmura la duchesse étonnée, croyant avoir mal entendu.

— Je ne suis pas votre fille ! répéta Fernande. Il a raison, cet homme, est-ce que je vous ressemble ? Est-ce que votre instinct ne vous avait pas averti de la substitution ?... Est-ce qu'on trompe le cœur d'une mère ?

Un moi, dans ces incohérentes paroles, avait frappé l'esprit de la duchesse et trouva de l'écho dans sa voix.

— Substitution ?

— Vous y aviez parfois songé, n'est-ce pas ? reprit Fernande. Un souvenir obstiné vous représentait un autre enfant mis par vous au monde et soustrait à vos premiers baisers ?

— Oui ! oui ! balbutia la pauvre mère qui commençait à s'émouvoir, toute surprise qu'on la devinât ainsi... Oui, j'avais eu ce rêve.

— Ce n'était pas un rêve ! C'était la réalité !

— Fernande ! es-tu folle ?... Oh ! c'est moi qui le deviendrais par un nouvel et faux espoir !

— Faux ! non pas ! se récria-t-elle ; puisqu'il m'a tout avoué, puisqu'il voulait me rendre sa complice... Oh ! mais non ! je ne veux pas mentir !

— Calme-toi ! lui dit la duchesse, toute palpitante elle-même ; je ne comprends pas encore... je veux tout savoir... Explique-toi... Parle !

— Attendez, écoutez ! fit-elle en agitant une main, de l'autre étreignant son front où bouillonnaient toutes sortes de soupçons, de projets qui ne devaient pas encore en sortir.

Et tout d'un trait, avec cette loyale clarté qui ne laisse rien dans l'ombre, elle raconta mot par mot la scène qu'elle venait d'avoir avec don Ramon d'Avila.

(A suivre.)

Serait-ce un signe des temps ? On vient de procéder à la vente des cent kilogrammes de fleurs d'oranger que produit le Jardin des Tuileries... Et l'adjudication n'a pas donné de résultat !...

Est-ce qu'il y a trop de fleurs d'oranger à Paris ? Est-ce qu'on n'en veut plus ? Pâlissez, philosophes et penseurs, sur ce redoutable dilemme !

Les actions de Chemins de fer sont l'objet de négociations assez suivies. Ainsi le Nord a été à 1,567 à 1,570.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Au moment où notre journal paraît, la population de Saumur rend les derniers honneurs au plus ancien de ses pasteurs M. l'abbé Grignon, curé de Nantilly.

Ces hommages, dictés par la reconnaissance, disent, plus éloquemment que nous ne saurions le faire, la charité et la douceur de ce bon et digne pasteur, qui, pendant 34 ans, fut le père de ses paroissiens.

D'autres, qui ont vécu dans son intimité et qui ont été à même d'apprécier depuis tant d'années sa bonté, diront les vertus de ce saint prêtre. Pour nous, nous ne pouvons que nous associer aux regrets unanimes et à la douleur de la paroisse de Nantilly, qui perd en M. Grignon celui qui fut, pendant un si grand nombre d'années, son directeur et la consolation de tant d'âmes, le bienfaiteur de tous les malheureux.

COURSES DE VERRIE-SAUMUR

Dimanche 11 juillet 1886.

Steeple-Chase (4^e série). — Un Objet d'art, d'une valeur de 1,200 fr., offert par la Société des Steeple-Chases de France, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autres que steeple-chases militaires. Poids commun 75 kil. Les chevaux de pur sang prendront 5 kil. de surcharge. Tout gagnant de steeple militaire de 4^e série portera 3 kil. de surcharge ; tout gagnant de deux steeple portera 5 kil. Distance : 3,000 mètres.

Engagements jusqu'au mardi 29 juin, avant midi, chez M. Guillemot, rue Castiglione, à Paris.

Steeple-Chase militaire (2^e série). — Objet d'art, d'une valeur de 4,000 fr., premier, et un panier de Champagne, offerts par M. Girard-Bouvet, au second, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles livrés par les remontes de l'Etat. Poids : cavalerie de réserve, 77 kil. ; cavalerie légère et artillerie, 75 kil. Les chevaux de pur sang de cette catégorie, à quelque arme qu'ils appartiennent, porteront 77 kil. Tout gagnant d'un steeple militaire de 2^e série portera 3 kil. de surcharge ; tout gagnant de deux steeple portera 5 kil. Distance : 3,000 mètres.

Engagements jusqu'au mardi 29 juin, avant midi, chez M. Guillemot, rue Castiglione, à Paris.

Prix du Château de Marson (steeple-chase militaire, 2^e série). — Un Objet d'art, d'une valeur de 500 fr., offert par M. Baillon de Brosse, pour officiers en activité de service montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. Poids : cavalerie de réserve, 77 kil. ; cavalerie de ligne et artillerie, 75 kil. Les chevaux de pur sang de cette catégorie, à quelque arme qu'ils appartiennent, porteront 77 kil. Tout gagnant d'un steeple militaire de 2^e série portera 3 kil. de surcharge ; tout gagnant de deux steeple portera 5 kil. Distance : 3,000 mètres.

Engagements jusqu'au mardi 29 juin, avant midi, chez M. Guillemot, rue Castiglione, à Paris.

Prix de la Société des Steeple-Chases de France (Cros-Country steeple-chase, 4^e série). — 2,500 fr., offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, portant un poids minimum de 400 fr., moitié forfait ; minimum de poids, cap, 63 kil. Distance : 4,000 mètres.

Engagements jusqu'au mardi 29 juin, avant midi, chez M. Guillemot, rue Castiglione, à Paris.

Prix de la Société des Steeple-Chases de France (Cros-Country steeple-chase, 4^e série). — 2,500 fr., offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, portant un poids minimum de 400 fr., moitié forfait ; minimum de poids, cap, 63 kil. Distance : 4,000 mètres.

Engagements jusqu'au mardi 29 juin, avant midi, chez M. Guillemot, rue Castiglione, à Paris.

Prix de la Société des Steeple-Chases de France (Cros-Country steeple-chase, 4^e série). — 2,500 fr., offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, portant un poids minimum de 400 fr., moitié forfait ; minimum de poids, cap, 63 kil. Distance : 4,000 mètres.

Engagements jusqu'au mardi 29 juin, avant midi, chez M. Guillemot, rue Castiglione, à Paris.

Prix de la Société des Steeple-Chases de France (Cros-Country steeple-chase, 4^e série). — 2,500 fr., offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, portant un poids minimum de 400 fr., moitié forfait ; minimum de poids, cap, 63 kil. Distance : 4,000 mètres.

Engagements jusqu'au mardi 29 juin, avant midi, chez M. Guillemot, rue Castiglione, à Paris.

Prix de la Société des Steeple-Chases de France (Cros-Country steeple-chase, 4^e série). — 2,500 fr., offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, portant un poids minimum de 400 fr., moitié forfait ; minimum de poids, cap, 63 kil. Distance : 4,000 mètres.

Engagements jusqu'au mardi 29 juin, avant midi, chez M. Guillemot, rue Castiglione, à Paris.

Entrée: 150 fr., forfait 25 fr. Au se-
cond 600 fr. sur le prix, le troisième retire
son entrée. Poids: 4 ans, 65 kil. 1/2; 5 ans,
70 kil.; 6 ans et au-dessus, 74 kil. 1/2.
Tout cheval ayant gagné un prix de 4^e série
portera une surcharge de 5 kil. Distance:
3,000 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 29 juin, avant midi,
1, rue Castiglione, à Paris.

Prix du Cercle Saint-Hubert (grand stee-
ple-chase handicap). — 3,000 fr., 2,500 fr.
au premier et 500 fr. au second, pour tous
chevaux de 4 ans et au-dessus. Entrée:
150 fr., forfait 50 fr. Les entrées au premier
après que le troisième aura retiré la sienne.
Tout gagnant après la publication des poids
recevra 3 kil. de surcharge. Les gentlemen
recevront 3 kil. de décharge, sans toutefois
que le poids minimum puisse être inférieur
à 60 kil. Distance: 4,000 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 29 juin, avant midi,
chez M. Guillemot, 1, rue Castiglione, à Paris. —
Publication des poids le 1^{er} juillet.

Prix du Fagot (course de haies, gentle-
man). — Un Objet d'art au premier, offert
par M. Girard-Bouvet, et un panier de
Champagne Verrie-Saumur au second, les
entrées au premier, pour chevaux de chasse
et de promenade, de 4 ans et au-dessus,
domiciliés à Saumur quinze jours au moins
avant la course et n'ayant pas, en 1886, pris
part à une course publique quelconque,
montés par des gentlemen n'ayant jamais
gagné. Entrée: 20 fr. Poids libre. Distance:
2,500 mètres environ.

Engagements jusqu'au dimanche 4 juillet, avant
midi, chez M. Mathélie, Cercle Saint-Hubert.

Commission: Présidents honoraires: M. le
général DANLOUX; M. le Sous-Préfet de Saumur. —
Président: M. DE LA VALETTE. — Commissaires:
M. LA BARCO, Ed. PROUST, GENDRON.

Lundi 12 juillet: Tir aux pigeons.
Mardi 13 juillet: Rallye-Paper.

LES CONCERTS D'HER

Flois d'harmonie, hier: dans l'après-
midi au Jardin des plantes, et le soir au
Square du théâtre.

L'idée excellente de concerts au Jardin
des plantes a été approuvée par une grande
partie de la population saumuroise qui, mal-
gré un temps orageux, s'était donnée rendez-
vous dans le délicieux jardin.

L'Harmonie Saumuroise était groupée cette
fois sur l'une des terrasses; le public, dissé-
miné dans les allées, a pu goûter à son aise
les plus brillants morceaux, notamment le
Camp du drap d'or, l'ouverture si remarqua-
ble de Boot, magistralement enlevée et très
applaudie. Cette inauguration a donc obtenu
un plein succès.

À 8 heures 1/2 du soir, les élèves musi-
ciens des écoles communales, sous la direc-
tion de M. Meyer, se sont fait entendre dans
le Square du théâtre. Tous nos compliments
aux jeunes artistes qui ont reçu les chaleu-
reux applaudissements d'un nombreux pu-
blic. Si ces enfants sont à l'école comme au
Square, qu'ils apprennent et récitent leurs
leçons comme ils apprennent et jouent de la
musique, nous sommes certains qu'un jour
ils seront des citoyens accomplis.

CONFÉRENCES AGRICOLES AU COLLÈGE MUNICIPAL DE SAUMUR

M. A. Bouchard, délégué départemental,
demain samedi 5 juin, à 3 heures et
demie, une conférence publique et gratuite,
dans le grand amphithéâtre du Collège mu-
nicipal de Saumur, sur les maladies de la
vigne: *Mildew, Anthracnose et Oidium*.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Séance du 31 mai. — Nos députés ont tous
voté contre la prise en considération et
le commandement dans l'armée de mer le
commandement d'une place de guerre ou
d'une troupe en campagne.

L'honorable M. Berger est intervenu
dans le débat pour demander une améliora-
tion, par plus de clarté et de précision, de
l'article 5. Il n'a pu obtenir satisfaction.
Mais nous publierons les observations qu'il
a présentées, et ses électeurs jugeront qu'il
avait pour lui le bon sens et la droiture.

L'ÉLECTION DE CHATEAUNEUF.

Il est bon d'y revenir, car cette élection
est une nouvelle preuve de la déconsidéra-

tion croissante dans laquelle tombe le gou-
vernement républicain.

Dans la lutte de 1884, avant que la Ré-
publique eût donné toute sa mesure, les
conservateurs n'obtenaient que 934 voix,
alors que les républicains en réunissaient
4,792.

Au 4 octobre 1885, après les crimes et
les hontes du gouvernement, la lumière était
faite et le canton se détachait avec éclat d'un
parti qui ruine et déshonore la France. La
liste conservatrice passait alors avec 1,729
voix contre 4,435 données aux adversaires.
C'était un déplacement remarquable de près
de 800 voix.

Ce mouvement ne s'est pas arrêté, au
contraire; de 1,729 il vient de monter à
4,892, ce qui fait encore 463 voix gagnées
en quelques mois.

Par contre, les républicains ont vu le
nombre de leurs anciens suffrages descen-
dre successivement de 4,792 à 4,435, puis
de 4,435 à 644. C'est un véritable écroule-
ment.

Le 28 mai, le *Patriote* faisait appel au bon
sens des électeurs de l'arrondissement (sic) de
Châteauneuf; le bon sens des électeurs a
répondu.

Or, ce qui se passe dans le canton de
Châteauneuf n'est pas un fait isolé. Le
même sentiment se révèle un peu partout et
les violences qui se préparent ne manque-
ront pas de l'accroître. On s'en apercevra
sans tarder. Le 4 octobre a été un avertisse-
ment; le pouvoir n'a pas voulu en tenir
compte; tant mieux. Désormais sa chute est
prochaine. — P.-A. M.

(Journal de Maine-et-Loire.)

Le relevé des demandes d'admission aux
examens de l'École militaire de Saint-Cyr,
en 1886, relevé établi dans chaque préfec-
ture, donne cette année un total de 4,734
candidats, soit environ 400 de plus que
l'année dernière, et double de la moyenne
des 16 années qui se sont écoulées depuis la
guerre.

Voici, d'après la presse militaire, les états
de service de M. le lieutenant-colonel Le-
clerc, mort il y a quelques jours à Saumur:

Sous-lieutenant au 3^e dragons le 4 février
1854, capitaine au 4^e cuirassiers le 16
mars 1864, il passa comme chef d'escadron
au 22^e dragons le 15 novembre 1870.
Nommé lieutenant-colonel du 16^e dragons
le 26 juillet 1877, il prit sa retraite en 1880.

En annonçant la dissolution de la com-
pagnie de pompiers de Doué, le *Journal de
Maine-et-Loire*, ajoute:

« C'est très-facile de dissoudre une com-
pagnie, mais la reconstituer est plus diffi-
cile. Si le gouvernement persiste à imposer
à des hommes de bonne volonté des chefs
antipathiques, il a grande chance d'échouer,
à moins qu'il ne crée préalablement la
pompe obligatoire. »

LE PUY-NOTRE-DAME. — M. Guyard, maire
révoqué de ses fonctions, il y a un an, a été
réélu par 44 voix contre 2.

OBSEQUES DE M^{me} LA BARONNE DE NEXON

L'église de Villandry était trop petite pour
contenir la foule énorme des amis qui
avaient tenu à donner à MM. de Nexon et
Hainguerlot des marques de leur sympa-
thie, en présence du deuil douloureux dans
lequel les deux familles se trouvent plon-
gées par la mort de M^{me} la baronne de
Nexon, enlevée si jeune à l'affection des
siens. On peut estimer à plus de trois mille
le nombre des personnes qui s'étaient ren-
dus aux obsèques.

Dans l'assistance on remarquait la pré-
sence de MM. le général L'Hotte, de MM.
Mame, le baron de Champchevrier, Berlier
de Vauplane, le vicomte de la Villarmois, le
comte de Pronleroy, du Saussay, etc.

On sait que M. le baron de Gay de Nexon
est capitaine au 3^e dragons. Il avait laissé à
Tours bien des amitiés dans le monde et
parmi ses camarades dans l'armée. Aussi
une grande partie des officiers de la garni-
son de Tours ont-ils voulu prendre part à
la douleur qui vient de le frapper.

LA BAISSÉ DES BLÉS

Bien que le prix du pain n'ait pas dimi-
nué, ces dernières années, d'une façon bien

sensible, la baisse des blés depuis 1881 est
considérable, dit l'*Indépendant de l'Ouest*.

Du cours de 29 fr. les 400 kilos en sep-
tembre 1881, nos blés ont baissé en sep-
tembre 1885 à 19 fr.

Perte de 40 fr. par 400 kilos pour nos
malheureux cultivateurs.

Et le ministre déclare aux commerçants
de Marseille qu'il n'est pas favorable au re-
lèvement des taxes de douane.

Depuis les élections d'octobre, les répu-
blicains ont-ils fait quelque chose pour l'a-
griculture? Rien.

Les députés conservateurs ont proposé
une loi pour relever les droits d'entrée. Mais
la majorité républicaine se soucie peu des
souffrances de l'agriculture. Elle préfère
donner des rentes aux insurgés de février et
expulser les princes.

Les deux vers que Voltaire écrivait à propos de
Cupidon pourraient bien être appliqués aussi
aux maladies:

Qui que tu sois, voilà ton maître:
Il t'est, le fut ou le doit être.

La maladie, en effet, est bien notre maître à
tous, nul n'y échappe; aussi devons-nous utiliser
tous les moyens que nous avons à notre dispo-
sition pour l'éviter. Rappelons, à ce sujet, les cures
surprenantes obtenues chaque jour par les Pilules
suisses. — « *Surfonds par le Breil-sur-Mérize
(Sarthe)*. Depuis plusieurs années, ma femme
était atteinte d'une gastralgie qui la faisait beau-
coup souffrir; elle ne pouvait pas digérer, elle
avait toujours comme un poids sur l'estomac et
de grands maux de tête. Depuis qu'elle prend
vos Pilules suisses à 4 fr. 50, elle éprouve un
grand soulagement. J'autorise M. Hertzog, phar-
mien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma
lettre. COMMON, cafetier. » *Légalisation de la si-
gnature par M. le Maire de Surfonds.*

Agriculture.

LES ARTICHAUX COIFFÉS.

On lit dans la *Bourgogne agricole*:

« Comme la culture des artichauts tend
à se répandre de plus en plus, nous croyons
être utile à tous ceux qui s'en occupent, en
reproduisant une communication intéres-
sante de M. Jules Roudy, horticulteur à
Bourg-la-Reine, sur une expérience par lui
faite pour perfectionner ce légume.

« Voici comment il explique cette nou-
velle méthode, qu'il appelle les *artichauts
coiffés*.

« L'artichaut, tel qu'il arrive sur nos ta-
bles, est un produit peu raffiné par la cul-
ture. Indépendamment d'un goût un peu
âpre qu'il laisse à la bouche, ses parties co-
mestibles ne représentent pas en poids le
quart des parties imangeables.

« L'idée m'est venue de développer les
premières aux dépens des secondes, et je
suis heureux de vous annoncer que j'y ai
pleinement réussi.

« Le moyen est, d'ailleurs, à la portée de
tout le monde. Dès que l'artichaut émerge
du fond de la plante, on le coiffe d'une
bourre de gros linge que l'on recouvre en-
suite de paille, en ayant soin de fixer cette
double enveloppe autour de la tige avec un
lien quelconque.

« Ce qui se passe alors n'est pas difficile
à deviner.

« Au lieu de verdigris, l'artichaut, pous-
sant dans l'obscurité, se décolore peu à peu,
en sorte qu'au moment de la cueillette on le
trouve blond comme la *barbe de capucin* ou
l'intérieur des salades attachées. Il est, en
outre, si tendre que ses parties comestibles
sont plus que doublées.

« Quant à la qualité, elle est à ce point
améliorée, que quiconque n'a pas mangé
d'artichaut ainsi traité, ne saurait soupçon-
ner l'exquise finesse de goût dont ce pro-
duit potager est susceptible.

« Ce résultat, comme on le voit, est à la
portée de tout le monde avec un léger sur-
croît de soin. »

CONSEILS ET RECETTES.

DESTRUCTION DES TAUPES

On écrit à la *Gazette des Campagnes*:

« Dans la *Gazette* du 24 avril, un de mes
co-abonnés vous demandait un moyen in-
faillible de détruire les taupes; voici celui
que j'emploie depuis de longues années et
qui réussit on ne peut mieux:

« Prenez une motte de chaux vive, jetez-y
quelques gouttes d'eau, de manière à ce
qu'elle se fendille, c'est l'affaire de quelques

minutes; puis on prend de cette chaux vive
la grosseur d'une noix que l'on place dans
un passage ou chemin frayé par les taupes.
On recouvre de terre, sans obstruer le pas-
sage, et tout est dit.

« Que l'on répète cette opération ça et là
sur une superficie de 20 à 30 ares; 50 cen-
times de chaux suffisent pour détruire toutes
les taupes qui s'y trouvent. »

GUÉRISON DES PANARIS.

Prenez une poignée de feuilles de fèves
de marais fraîches ou séchées, faites-les
macérer quelques instants dans de l'eau
bouillante, et plongez pendant deux heu-
res dans cette décoction, suffisamment
refroidie, le doigt malade, en maintenant
l'eau chaude au moyen d'un réchaud; la
douleur se calmera et disparaîtra promp-
tement.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

BAISSE DE PRIX de 10 c. par paquet sur
toutes les bougies.

Bonne qual., le pag. 0.90 c. hors ville 0.80	
Gobelins... — 4.00 — 0.90	
A trous... — 4.10 — 4.00	
F ^{ie} Fournès... — 4.10 — 4.00	
Nubiennne... — 4.15 — 4.00	

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an... 10 fr. — Départements... 12 fr.
Union postale... 13 fr.

Le *Magasin pittoresque* (rédacteur en chef, M.
Édouard Charton) contient, dans son numéro
du 31 mai:

TEXTE. — Clovis II, légende, par M. E. Lesba-
zeilles. — Les Envoyés, par M. Ernest Legouvé.
— La volonté peut suspendre l'envahissement de
la mort, anecdotes, par M. Euryale Cazeaux. —
La Bête à six pattes, par M. J. Girardin. —
L'Observatoire du mont Ventoux, par M. Alfred de
Vaulabelle.

GRAVURES. — Clovis II proclamé roi, peinture
de Maigron. — Benedetto Caliari, frère de Paul
Véronèse. — Sous le parapluie, composition et
dessin de P. Vidal. — Prato della Valle, à Padoue.
— Observatoire du mont Ventoux. — Scœu de la
confrérie Saint-Claude, à Rome.

Le *Jeune Age Illustré*, journal des
enfants, paraissant tous les samedis, sous
la direction de M^{lle} LERIDA-GEORGY.

Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs.
Editeur: Victor PALMÉ, 77, rue des Saints-
Pères, Paris.

SOURDS! ne vous désolés plus,
adressez-vous à M. RA-
MOGNINO, D^r de l'Uni-
versité américaine, à Marseille, qui fait connaître
GRATUITEMENT sa méthode, et bientôt vous enten-
drez, si vous n'êtes pas sourds de naissance. Plus
de 5,000 GUÉRISONS ont valu à l'auteur 4 médailles
d'or. *Preuves de Guérison*: M. Gachet aîné, menui-
sier, à Hiersac (Charente), a été guéri d'une sur-
dité de 5 ans; M. Thiriet, Alex., marinier, à De-
mange-aux-Eaux (Meuse), d'une de 21 ans; M.
Vincent, épicier, à Sotteville-les-Rouen (Seine-
Inférieure), d'une de 5 ans.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant
le plus énergique pour combattre la CHLOROSE,
l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération
du SANG. Il convient à toutes les personnes
d'une constitution languissante ou affaiblies par
le travail, les veilles, les excès ou la maladie.
Chez FERRÉ, ph^{ie}, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{ies}.

PURGATIFS & DÉPURATIFS
Leur succès s'affirme depuis près
d'un siècle contre les
Engorgements Intestinaux
(Constipation, Migraines, Congestions)
TRÈS CONTREFAITS
et imités sous d'autres noms.
1^{re} 1/2 bouteille (50 grains), 3^e bouteille (105 gr.)
Nolite dans chaque Boîte.
DANS TOUTES LES PHARMACIES

L'Eau Gorlier

parfume et assouplit la peau sans
la graisser, donne de l'adhérence aux
poudres et empêche
HÂLE et Irritations.
2 fr. 50 LE FLACON ET 1 fr. 50 LE 1/2 FLACON.
A Saumur, M. MACHET, 1, rue Saint-Jean.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux,
des hôpitaux de Paris
« obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. »
— Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes,
dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le
docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers
le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit
le même jour les malades particuliers à l'Hôtel
d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt
à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consulta-
tions à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE VEUVÉ BRIDIER.

Par jugement en date du 31 mai 1886, le Tribunal de commerce de Saumur a maintenu M. Louis Bonneau, ancien greffier à Saumur, dans ses fonctions de syndic à l'union des créanciers de la faillite de la veuve Bridier, maîtresse d'hôtel à Martigné.

Pour extrait :

(429) Le Greffier, GAUTIER.

Étude de M^e CH. BOUSQUET, huissier à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 29.

VENTE

Aux enchères publiques, Et par autorité de justice.

Le DIMANCHE 6 JUIN 1886, place de la Mairie, à Saint-Hilaire-Saint-Florent, à 9 heures du matin, il sera, par suite de la saisie-brandon faite à la requête de M. COQUEBERT DE NEUVILLE, négociant, demeurant à Saumur, sur M. Eugène MOREAU-BARRIER, propriétaire, demeurant à la Tour-de-Ménives, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, procédé, par le ministère dudit M^e BOUSQUET, à la vente aux enchères publiques de la récolte à faire prochainement sur sept hectares environ de terres en sept pièces ensesimées en luzerne, sainfoin et prairies naturelles, sises commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, à savoir :

- 1° Cinq parcelles prairie naturelle, dans la prairie de Nonnes, ensemble environ 1 hectare 48 ares 50 centiares ;
- 2° Une pièce luzerne, environ 2 hectares 86 ares, sise à l'entrée gauche de l'avenue qui conduit à la Tour ;
- 3° Une pièce sainfoin, environ 2 hectares 75 ares, à droite et touchant le château de la Tour.

Pour renseignements, s'adresser au Garde champêtre de la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Si besoin est, il sera procédé à la vente sur les lieux mêmes où sont situées lesdites récoltes.

On paiera comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

CH. BOUSQUET.

A VENDRE

PAR

ADJUDICATION AMIABLE

Le dimanche 20 juin 1886, à deux heures,

En la mairie de Bagneux, par le ministère de M^e PINAULT, notaire à Saumur :

1° UNE MAISON, au Vau-Langlais, commune de Bagneux, avec pressoir, écurie, dépendances et jardin, contenant 55 ares environ, joignant le chemin, M. Beranger, M^{me} Pichon ;

2° 26 ARES DE VIGNE ET TERRE, aux Grands-Chemins, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, joignant M. de la Vallette, veuve Bougué et le chemin.

S'adresser audit M^e PINAULT, ou à M. LANGLOIS, rue du Portail-Louis.

A LOUER

DE SUITE

UNE MAISON

Sise au bourg de Souzay,

Avec jardin, cave, écurie, remise.

S'adresser à M. CLOUARD, rue Nationale, n° 7. (396)

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques,

Dépendant de la faillite du sieur Emile Ratier,

Le JEUDI 10 JUIN 1886, à 4 heures du soir,

Dans une maison à Saumur, place du Roi-René et rue de l'Abattoir.

Il sera vendu :

Salle à manger en bois de chêne, armoires, bureau, bois de lits, tables de nuit et de toilette, fauteuil, chaises garnies et autres, tables de différentes formes, buffet, glaces, pendule, gravures, presse à copier ;
Somniers, matelas, couettes, traversins, oreillers, édredons, couvertures, rideaux, draps, nappes, serviettes, essuie-mains, vaisselle, verrerie, batterie de cuisine et autres objets.

Au comptant, plus 5 0/0.

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

Grande Vente Mobilière

POUR CAUSE DE DÉPART,

Le lundi 7 juin 1886, à 4 heures du soir, et jours suivants,

Dans une maison à Saumur, rue du Collège, n° 1, occupée par M. SALAIGNAC.

Il sera vendu :

Ameublement de salon en bois noir, recouvert en damas de soie grosseille, fauteuil Louis XVI, garnis en étoffe laine et soie, fauteuils et chaises en acajou, recouverts en velours rouge ;
Salle à manger en vieux chêne sculpté, tables de différentes formes ; plusieurs chambres à coucher, comprenant lit en acajou Louis XVI, lit en cuivre doré, lits en fer, armoire à glace, chiffonnier, commodes, tables de nuit et de toilette, chaise longue, fauteuil, armoire, pendule, flambeaux, lampe avec suspension, glaces, tableaux, tapis et rideaux ;
Somniers, matelas, traversins, oreillers, édredons, cave à liqueurs, services à thé et à café, verrerie, porc-laine et cristaux, batterie de cuisine, vaisselle, plantes de jardin ;
Vins blanc et rouge en fûts et en bouteilles, vins champagnisés et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Le dimanche 6 juin 1886, à 1 heure du soir,

A la Levée-Neuve, commune de Saint-Lambert-des-Levés, dans une maison où est décédée M^{me} veuve Langlois.

Il sera vendu :

Armoire, buffet, bois de lits, commodes, tables, chaises, bureau, glaces, couettes, matelas, traversins, oreillers, édredons, couvertures, rideaux, batterie de cuisine, vaisselle et autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

MAISON DE CAMPAGNE

A LOUER

Pour le 24 Juin 1886,

Belle et Grande MAISON

Située à Saint-Cyr-en-Bourg, à 400 m. de la gare de Brézé.

Potager, pompes et réservoirs à eau, clos de terre et vigne y attendant, d'une contenance d'environ 1 hectare.

S'adresser à M^e LECOMTE, notaire à Brézé. (326)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1887

DEUX MAGASINS

Ensemble ou séparément

Situés rue Dacier, n° 23,

Occupés par M^l. Offray et Percher.

S'adresser à M. PROUST, rue de la Tonnelles. (424)

A VENDRE une superbe JU-

de 4 ans, taille 1^m66, très-douce, se monte et s'attelle. S'adresser à M. de LÉPINE, aux Tilleuls, Dampierre (Maine-et-Loire). (397)

A VENDRE

Fumier de Cheval

S'adresser au bureau du journal, ou 13, rue d'Alsace.

MAISON COLOMBEL

22 et 24, rue de la Tonnelles, Saumur

Grande liquidation

DE PAPIERS PEINTS

Toiles cirées et Devant de Cheminées

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL.

A la Chatelaine

Rue du Marché-Noir, 14, en face les Bains.

M^{me} veuve BODAIRE étant dans l'intention de céder, mais ayant un stock de marchandises trop considérable en laine, tapisseries et mercerie, se propose, pour en faciliter l'écoulement, de leur faire subir un rabais de 30 0/0 ; la laine de Hambourg toutes nuances à 15 et 18 francs le kilog.

UNE MAISON DE COMMERCE

demande un apprenti.

On gagne de suite.

S'adresser au bureau du journal.

A LA GLANEUSE

Rue St-Jean, Saumur.

ON DEMANDE une apprentieuse et une apprentie pour les Modes.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier) SAISON DES BAINS

BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vésicule, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaux, etc.

Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.

Trajet direct en chemin de fer

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement

Écrire : Administration de la C^e concessionnaire

PARIS, 8, Boulevard Montmartre

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet

POUR

COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné

Supprimant tous les inconvénients des crampons dans les voliges, Breveté s. g. d. g.

LEMAIRE-BERSOULLÉ

M^a de bois du Nord et du Pays

Inventeur et seul Fabricant

Quai Saint-Nicolas, n° 13, à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

Elle a l'avantage sur les autres systèmes de permettre d'enlever, de sur les couvertures, les ardoises avariées, de les remplacer par de nouvelles sans mouler les agrafes ni les dégranger en quoi que ce soit de leur place primitive.

Elles se fabriquent en fil d'acier galvanisé et en cuivre rouge, qualité supérieure, aux prix les plus réduits, suivant les cours des matières premières.

MAISON DE CONFIANCE

Connue depuis de longues années pour vendre à des conditions exceptionnelles de bon marché.

Les chantiers de bois de toutes espèces et de toutes dimensions sont les mieux assortis de toute la contrée.

Spécialité de parquets en chêne et en sapin du Nord.

Importation directe des pays du production des bois du Nord et de Canada. (904)

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE PARAISSANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

Thés

CHOCOLAT

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé : 1 fr. 60 ; 1 fr. 80 ; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50 ; 2 fr. 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. Trouvé, confiseur, ALLORY, GARRAU-BATON, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et confiserie. (337)

SANS PALAIS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien - Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans				LIGNE DE L'ÉTAT																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR				
Heures	Minutes	Matin	Soir	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Direct	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte		
3 heures	8 minutes	du matin	express-poste.																	
6	55	matin	(s'arrête à la Possonnière)	Saumur.	6 05	7 24	8 40	1 15	3 50	7 45	Montreuil.	6 49	9 45	1 52	3 04	8 30	11 10			
9	13	matin	omnibus-mixte.	Chacé.	6 15	7 32	8 56	1 24	4 02	7 55	Brézé.	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46				
1	25	soir		Brézé.	6 23	7 39	9 10	1 32	4 13	8 03	Chacé.	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54				
4	32		express.	Montreuil.	6 39	7 52	9 27	1 46	4 30	8 19	Saumur.	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39			
7	15		omnibus.																	
10	36		(s'arrête à Angers).																	
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.				
3 heures	26 minutes	du matin	direct-mixte.																	
6	21		omnibus.	Saumur (départ)	6 05	7 24	1 15	3 50	7 45	Thouars (départ)	5 40	9 01	1 07	4 20	7 43	Montreuil	7	1 55	8 35	
9	37		express.	Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 58	9 13	1 19	4 30	7 57	Loudun	8 23	2 51	9 55	
12	48		soir, omnibus-mixte.	Lernay	7 02	8 22	2 11	4 41	8 51	Lernay	6 07	9 21	1 27	4 37	8 05	Arçay	8 37	3 4	10 14	
4	44			Brion-s-Thouet.	7 14	8 08	2 19	5 4	8 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	Mirebeau	9 27	3 54	11 1	
7	4		omnibus (s'ar. à Tours)	Thouars (arrivée)	7 29	8 21	2 32	5 19	9 16	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	Neuville	9 53	4 24	11 27	
10	24		express-poste.													Loudun.	6 48	9 54	11 27	
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.																	Montreuil	9 26	11 27	